

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION⁴

IV^E1 REPUBLIQUE

TROISIEME² LEGISLATURE DE TRANSITION³

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**TEXTE ISSU COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES, DE LA DEFENSE
ET DE LA SECURITE (CAEDS)**

Dossier n°045

**PROJET DE LOI N°.....2023⁵/ALT PORTANT AUTORISATION
DE RATIFICATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL
N°01/2017/CCEG/UEMOA DU 10 AVRIL 2017, MODIFIANT ET
COMPLETANT LE PROTOCOLE ADDITIONNEL N°1 RELATIF AUX
ORGANES DE CONTROLE DE L'UEMOA**

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

¹ Remplacer « IVEME » par « IV^E ».

² Remplacer « TROIXIEME » par « TROISIEME »

³ Insérer « DE TRANSITION » après « LEGISLATURE ».

⁴ Ramener « Assemblée législative de transition » en dessous de la devise du pays.

⁵ Insérer « 2023 » avant « /ALT ».

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

Vu la résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés⁶ ;

a délibéré en sa séance du.....

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1⁷ :

Est autorisé la ratification du protocole additionnel n°01/2017/CCEG/UEMOA du 10 avril 2017, modifiant et complétant le protocole additionnel n°1 relatif aux organes de contrôle de l'UEMOA du 10 avril 2017, modifiant et complétant le protocole additionnel n°1 relatif aux organes de contrôle de l'UEMOA.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à
Ouagadougou, le

Le Président

Dr Ousmane BOUGOUMA

Le Secrétaire de séance

⁶ Supprimer « de l'Assemblée Législative de Transition » après députés et remplacer le point (.) par un point-virgule (;).

⁷ Remplacer « Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier le » par « **Est autorisé la ratification du protocole** ».